



Garantie Panneaux et ensembles solaires

(version 20260223)



ÉcoSolPlanète Inc. ("ESP") garantit les produits suivants contre tout défaut de fabrication sous des conditions normales d'utilisation:

- Panneaux solaires WattMobile rigides : 5 ans;
- Panneaux solaires WattMobile flexibles : 2 ans;
- Régulateurs de charge : 2 ans;
- Câbles, supports et connecteurs : 2 ans.

Tout dommage causé par une mauvaise installation, un usage excessif, un frottement, un animal ou tout autre dommage superficiel ne sont pas couverts par cette garantie. Les réclamations faites sous cette garantie seront acceptées que si l'acheteur peut prouver que le mauvais fonctionnement est dû exclusivement à un défaut de fabrication suite à un usage, installation et utilisation normale selon les termes spécifiés dans la documentation fournie par ESP. Tout changement de couleur du module ou des cellules ou tout autre changement dans l'apparence du produit ne peut être interprété comme un défaut à moins de causer un mauvais fonctionnement du produit.

ESP garantit la performance des cellules solaires, si elles ne sont pas endommagées autre que par un usage normal, en pourcentage par rapport à la puissance optimale initiale*:

- Panneaux solaires WattMobile rigides: 90% après 10 ans et 80% après 25 ans;
- Panneaux solaires WattMobile flexibles: 80% après 2 ans.

*La puissance optimale initiale est établie par un test lors de conditions prédéfinies. Pour en savoir plus, veuillez-vous référer au document de spécifications techniques du produit.

Advenant qu'un produit ESP fasse défaut au cours de la période sous garantie, ESP s'engage, après examen, à réparer ou remplacer l'équipement, à sa discrétion, si la défaillance se révèle être sous garantie.

Cette garantie ne couvre pas tout dommage pouvant être causé par la foudre, le vent, l'eau ou toute autre cause naturelle. De plus, la garantie n'est pas applicable aux bris ou dommages causés par un accident, une installation ou un raccordement incorrect, un usage abusif ou inapproprié de l'équipement autre que celui mentionné dans le guide de l'utilisateur. Toute réparation ou modification technique sans l'accord préalable d'ESP aura comme conséquence l'annulation des effets de cette garantie.

En aucun cas, ESP ne pourra être tenu responsable pour des blessures à des personnes, des dommages à la propriété, la perte de revenus ou toutes conséquences résultant de l'utilisation de ces produits. ESP n'assumera aucune responsabilité pour les dommages directs ou indirects de toute nature.

Cette garantie est en vigueur à partir de la date d'achat, elle remplace toute autre garantie et constitue le seul et unique recours possible. Dans tous les cas, ESP ne pourra être tenu responsable pour un montant de dommages supérieur au montant payé à l'achat par le client.

Pour une réclamation sous garantie, vous devez préalablement contacter ESP afin d'obtenir un numéro d'autorisation. Si vous n'avez pas enregistré votre garantie, vous devrez fournir une preuve d'achat originale afin d'obtenir ce numéro. La pièce ou l'unité défectueuse doit être retournée par l'acheteur à ses frais au lieu d'achat ou à l'endroit indiqué par ESP. Veuillez inclure votre nom, adresse complète et numéro de téléphone sur tout envoi.

Enregistrement de la garantie: Veuillez nous transmettre le numéro de série accompagné de votre nom, adresse complète, courriel, numéro de téléphone ainsi qu'une copie de la preuve d'achat :

Par courriel à: info@espes.ca

Ou par courrier à: ESP, 23 rue St-Thomas, St-Louis-de-Gonzague, Québec, J0S 1T0